



Délibération du Conseil Communautaire

Le 28 septembre 2022, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 septembre 2022 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Lisa Boyer – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Gilbert Pezon – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléant présent	1	Géry Denis – Commune de Paussac et St Vivien
Titulaires absents	9	Christine Berthé – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Philippe Chotard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	5	Corinne Ducoup à Jean-Pierre Prunier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Pierre Janaillac

DELIBERATION N° 2022 / 154 : (code nomenclature /8.4)**DATE : 28 Septembre 2022****RAPPORTEUR : Patrick Lachaud****OBJET** : 4ème participation de la CCPR à l'évènement « Osez le Périgord Autrement » organisé par l'agence Périgord développement à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris les 18 et 19 octobre 2022 - Mandat Spécial pour les élus Conseillers Communautaires

Dans le cadre du partenariat développé avec l'agence Périgord développement et de l'opportunité de présenter le territoire du Ribéracois à des investisseurs et porteurs de projets de région parisienne qui souhaitent s'implanter en Dordogne, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la participation de la CCPR à cette nouvelle édition à laquelle participeront : Sara Wenig – Responsable du Pôle et Patrick Lachaud – VP en charge du développement économique.

Aussi, le Code Général des Collectivités Territoriales, permet l'indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour concernant notamment l'exécution d'un mandat spécial (articles L 2123-8 et R 2123-22-1).

Le mandat spécial doit être conféré aux élus par une délibération du Conseil Communautaire : ce mandat ouvre droit au remboursement des frais exposés.

La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la Communauté de communes car les membres de l'assemblée intercommunale peuvent être amenés à effectuer un certain nombre de déplacements et participer à diverses réunions où ils représentent la Communauté de communes.

Il est proposé de conférer un mandat spécial à Monsieur Patrick Lachaud, Président de la commission Développement Economique et Touristique, pour représenter la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois au salon « Osez le Périgord autrement » à la Maison de la Nouvelle Aquitaine à Paris les 18 et 19 octobre prochain.

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois prendra en charge les frais de transport, de repas et d'hébergement (Décret N°2006-781 du 03/06/2006, modifié par les arrêtés du 26/02/2019 et du 11/10/2019).

- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Autorise la Responsable du service développement territorial à participer à cet évènement ;
- Donne mandat spécial à Monsieur Patrick Lachaud pour son déplacement au salon « Osez le Périgord autrement » à la Maison de la Nouvelle Aquitaine à Paris.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :**Votes pour : 54****Votes contre : 0****Abstentions : 0**

Signé électroniquement le 30/09/2022 à 14:25
par Didier BAZINET

